position de loi en faveur de laquelle il demande l'urgence. Je vous la donnerai ensuite, quand vous m'aurez communiqué votre proposition.

## Le Chemin de fer de Bagdad

### PROPOSITION DE M. FIRMIN FAURE

M. Firmin FAURE dépose une proposition de loi dont l'article unique est ainsi conçu :

« Les émissions de titres, actions ou obligations destinées à permettre la construction du chemin de fer de Bagdad ne pourront être autorisées sur le territoire français qu'après le vote d'une loi par les Chambres. »

L'orateur donne lecture de l'exposé des motifs de sa proposition. Il rappelle que, depuis trois ans, l'Allemagne a redoublé d'efforts pour étendre son influence en Asie-Mineure.

Elle a réussi à se faire concéder le chemin de fer d'Anatolie. Le voyage de Guillaume donna aux ambitions allemandes un nouvel essor et le chemin de fer de Bagdad, véritable prolongation de la ligne Hambourg-Constantinople, fut concédée à une société internationale. Dans cette société les Allemands sont en majorité. On peut donc dire que le chemin de fer de Bagdad est entre les mains des Allemands.

Au point de vue financier, l'affaire paraît mauvaise, mais nous devons envisager le côté politique. Ce chemin de fer sera funeste pour le développement de l'influence française. Il portera aussi un grand préjudice à la Russie. C'est une œuvre antirusse.

Les Allemands auront vite fait de créer ensuite une ligne qui partira du golfe Persique pour desservir tous les ports de l'Inde et de la Chine, et tout le commerce d'Extrême-Orient sera ainsi drainé à leur profit.

Que fait en présence de ces faits, le gouvernement français ?

L'orateur termine, en posant à M. Delcassé cette question : « Quand vous déciderez-vous à travailler pour la France ? » (Réclamations sur divers bancs).

M. DELCASSE, ministre des affaires étrangères répond :

La diplomatie française n'est intervenue à aucun moment, ni directement ni indirectement, à propos de la concession du chemin de fer d'Anatolie à la Société d'Anatolie.

Une fois la concession décidée, les Français pouvaient-ils, devaient-ils, se désintéresser de la question ?

A la société d'études va succéder une société définitive. Devons-nous empêcher les Français d'y parvenir ?

La Russie y sera représentée.

On cherche actuellement à trouver une solution pour que les Français aient une part égale à celle de l'élément étranger.

Toute la question se résume ainsi : devons-nous dire à ceux de nos compatriotes qui travaillent au développement de notre commerce et de notre industrie, qu'ils trouveront des concurrents partout, sauf dans leur propre pays ? (Très bien !

M. FIRMIN FAURE insiste pour que la Chambre prononce l'urgence en faveur de sa proposition. Ce chemin de fer sera contraire aux intérêts français.

Je ne demande pas qu'on s'oppose à la construction. Ma proposition a simplement pour objet de réserver les droits du Parlement.

L'urgence EST REPOUSSÉE PAR 398 VOIX CONTRE 72.

## Les Victimes du Chômage

### DEMANDE DE CRÉDITS

Le président annonce qu'il a reçu de MM. Bouveri, Coutant et Vaillant une proposition tendant à l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 500.000 francs aux ouvriers victimes du chômage.

BOUVERI a la parole.

La Chambre, dit-il, vient de voter une somme de 500.000 francs pour permettre au président de la République d'aller faire visite à M. l'empereur de Russie. (Rires et exclamations.

Nous avons le devoir de demander une somme égale en faveur des ouvriers sans travail. (Très bien ! à l'extrême gauche.

M. Loubet, président de la République, est assez payé. (Vives réclamations sur un grand nombre de bancs).

LE PRÉSIDENT. — Je ne puis que faire remarquer le mauvais goût de ce langage.

COUTANT. — Ce n'est peut-être pas assez académique.

LE PRÉSIDENT. — Ce n'est peut-être pas assez académique ; mais c'est surtout peu patriotique.

BOUVERI. — Je demande à la Chambre de prononcer l'urgence pour notre proposition. (Très bien ! à l'extrême gauche).

M. Georges LEYGUES. — Le gouvernement demande le renvoi de la proposition à la commission du budget.

L'urgence est repoussée par 254 voix contre 159.

### LA LOTERIE DE VALENCIENNES

La Chambre repousse un projet de M. LEPEZ tendant à autoriser la ville de Valenciennes à organiser une loterie nationale pour la construction d'un musée.

CRIS : Assez de loteries !

M. CUNEO D'ORNANO. — Les loteries sont immorales !

### PROJETS DIVERS

La Chambre adopte avec le bénéfice de l'urgence un projet relatif à une loterie nationale en faveur de la société de l'allaitement maternel.

La proposition modifiant plusieurs articles de la loi du 5 avril 1884 sur les conseils municipaux est adoptée.

Un projet portant ouverture et annulation de crédits est adopté par 330 voix contre 52.

## L'AFFICHAGE ÉLECTORAL

On reprend la discussion du projet de loi sur l'affichage électoral.

Le nouvel article premier est adopté.

Il reproduit le texte primitif de la commission fixant à 10.000 habitants au moins le chiffre de la population des communes appelées à bénéficier de la loi.

Sur l'article 2, M. CHASSAING demande que la bande de papier sur laquelle est inscrit simplement le nom du candidat soit considérée comme affiche électorale.

Cet amendement est adopté, ainsi que l'article 2 ainsi modifié.

Les autres articles sont également adoptés.

L'ensemble *est adopté par 349 voix contre 186.*

## LES CANDIDATURES MULTIPLES

On aborde la discussion de la proposition tendant à l'abrogation partielle de la loi sur les candidatures multiples.

M. ARGELIES reprend le contre-projet de M. Gauthier de Clagny tendant à l'abrogation totale de la loi.

M. KLOTZ, rapporteur. — Cette proposition a déjà été repoussée dans les deux législatures précédentes. La commission demande à la Chambre de la rejeter encore.

M. PAULIN MERY dit que la loi du 17 juillet 1889 était une loi de circonstance, il n'y a plus de raison de la maintenir.

M. LE RAPPORTEUR. — La Commission repousse le contre-projet.

M. LEYGUES. — Le Gouvernement le repousse également.

Le contre-projet EST REJETÉ PAR 389 VOIX CONTRE 139.

Sur l'article 1er, M. BINDER dit que en proposant cette cote mal taillée de deux candidatures, le gouvernemnt s'est rendu compte que plusieurs de ses amis seraient irrémédiablement battus.

M. LEYGUES. — Mais pas du tout. (Exclamations, rires).

M. KLOTZ. — Mais vous avez aussi des amis qui seront battus.

M. BINDER. — Ce n'est sûrement pas à eux que vous avez pensé. (Rires).

Le Gouvernement et la commission ont voulu donner à leurs amis le moyen de trouver une circonscription plus complaisante.

C'est une comédie à laquelle la Chambre ne peut pas se prêter.

LE PRÉSIDENT. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. KLOTZ, rapporteur, déclare que la proposition est inspirée par l'intérêt général. (Excl. Rires).

La loi sur les candidatures multiples avait pour but de faire face au péril plébiscitaire.

M. LASIES. — Lequel ?

LE RAPPORTEUR. — Le général Boulanger voulait se mettre au-dessus des lois et du Suffrage Universel. (Vives protestations sur quelques bancs).

La loi fut rapidement votée.

M. MILLEVOYE. — Parbleu, la peur !

LE RAPPORTEUR. — Les seuls amendements proposés alors tendaient à autoriser la candidature dans deux ou trois circonscriptions. L'orateur cite le discours de M. Wallon au Sénat.

La commission s'est inspirée des considérations y développées. Il faut atténuer la loi qui a pu empêcher des hommes de talent comme MM. Jaurès, Goblet, de Mun, Piou, de siéger pendant toute une législature.

M. LASIES. — Et ce brave Reinach, ce bon Joseph.

LE RAPPORTEUR. — Il en fut de même pour Floquet, pour Ferry, qui eux sont allés au Sénat.

Il est de l'intérêt de tous les partis de donner aux hommes de talent le moyen d'obtenir un mandat qu'ils honorent. (Mouv. div.)

L'orateur répète que l'œuvre de la commission est une œuvre d'intérêt général.

L'intérêt du Parlement.

M. LE HERISSE. — Dites l'intérêt des parlementaires. (Bruit divers).

LE RAPPORTEUR. — ....est d'avoir dans son sein tous les chefs de parti qui pourront ainsi défendre leur doctrine à cette tribune. (Mouv. div.)

M. MILLEVOYE dit que la loi sur les candidatures multiples a fait un service par la crainte du Suffrage Universel, le seul que rien ne vienne contre la souveraineté nationale qui est la base fondamentale de la République elle-même.

La Chambre n'a pas de raisons aujourd'hui pour refuser de rendre au suffrage universel l'intégralité de ses droits.

M. FERRIEU, au nom de la minorité de la Commission, combat les conclusions du rapporteur. Il n'y a que deux solutions : la suppression ou le maintien de la loi. Je suis pour le maintien.

M. LEYGUES. — Le Gouvernement accepte la proposition de la Commission, parce qu'il y voit le moyen d'ouvrir les portes du Parlement aux chefs de tous les partis. Autant il pense que la candidature multiple est dangereuse aux intérêts du Parlement, autant il estime que la modification proposée lui est favorable. (Mouvements divers).

LE PRÉSIDENT met aux voix l'article 1er autorisant la candidature dans deux circonscriptions (Rires, exclamations).

Cet article *est repoussé par 440 voix contre 89.* (Exclamations et rires).

On adopte l'article 2 ainsi conçu :

« Au cours d'une législature, aucun député ne peut être candidat aux élections à la Chambre des Députés avant d'avoir donné sa démission ».

LE PRÉSIDENT. — Les articles 3 à 7 disparaissent. Vient par suite du vote de l'article 1er permis aux voix l'article 8 relatif aux délits prévus par la loi.

VOIX DIVERSES : Quels délits ? Il n'y en a pas. Il n'y a pas de loi ? (Rires).

LE PRÉSIDENT. — L'article 8 disparaît (Rires, prolongés).

### Les Déclarations de candidature

M. GAUTHIER (de Clagny) vient alors défendre une motion additionnelle aux termes de laquelle le Préfet ne pourra refuser le récépissé de déclaration de candidature, sauf le cas de candidature multiple.

LE PRÉSIDENT. — Cette disposition est inutile, les lois constitutionnelles garantissant la souveraineté de la Chambre en ce qui concerne l'éligibilité de ses membres.

### DISCOURS DE VIVIANI

VIVIANI soutient que la Constitution n'a rien réglementé la matière. Il s'agit de soustraire à l'appréciation des Préfets l'éligibilité des candidats. A la Chambre seule appartient le droit de juger ces questions. (Applaudissements).

Il n'y a pas de jurisprudence qui puisse guider les préfets qui seraient heureux de voir leur responsabilité dégagée. (Applaudissements).

M. Charles BOS. — M. Viviani vise-t-il les condamnés de la Haute-Cour ?

VIVIANI. — M. Déroulède est inéligible, mais il n'appartient pas à un Préfet de le dire (Exclamations à gauche). C'est le droit de la Chambre. La déclaration est qu'une formalité administrative. Elle ne touche en rien aux questions d'éligibilité (Mouvements divers).

### DÉCLARATION DE M. LEYGUES

M. LEYGUES. — Le Gouvernement repousse la proposition de M. Gauthier (de Clagny).

Elle aurait pour conséquence non seulement de permettre au condamnés de la Haute-Cour mais aussi aux princes exilés d'être candidats et d'être élus.

Cette loi ferait disparaître en même temps celle qui vise l'inégibilité des officiers et des fonctionnaires (Mouvements divers).

Une telle mesure jetterait le trouble dans le pays et causerait la confusion la plus grande. Le Gouvernement vous demande de rejeter la proposition. (Applaudissements à gauche).

M. GAUTHIER (de Clagny). — Le Président du Conseil a reconnu lui-même qu'un Préfet ne peut se substituer à la Chambre. M. Leygues soutient que les cas d'inéligibilité peuvent être jugés par les Préfets.

C'est la thèse de M. Joseph Reinach (Exclamations. — Rires).

M. LEYGUES. — C'est un peu usé !

M. GAUTHIER (de Clagny). — Est-ce ma faute si vous êtes d'accord avec M. Joseph Reinach ?

M. GAUTHIER. — Le Préfet de la Manche a accepté les déclarations de 8 candidats notoirement inéligibles. Proclamer la Chambre seule juge de l'élection de ses membres est la vérité légale.

La proposition est mise aux voix. Le scrutin donne lieu à pointage.

Elle EST ADOPTÉE PAR 292 VOIX CONTRE 235.

## MOTIONS DE VAILLANT ET ALLEMANE

VAILLANT dépose une proposition tendant à exclure du bénéfice de la motion Gauthier de Clagny les membres des familles ayant régné sur la France et les condamnés pour complot ou attentat contre la République.

ALLEMANE dépose une motion excluant les condamnés de la Haute-Cour et les membres des familles ayant régné en France.

LE RAPPORTEUR. — La commission accepte l'amendement.

M. PAULIN MERY. — La proposition Allemane est une vengeance politique. (Bruit).

ALLEMANE. — Nous convions tous les républicains à s'allier contre les césariens.

VAILLANT insiste en faveur de sa proposition.

M. MILLEVOYE. — Cette proposition est une menace contre des adversaires. Elle pourrait se retourner contre ceux qui la proposent.

On veut empêcher de venir ici ceux qui ont été condamnés par un arrêt de la Haute-Cour. Laissera-t-on venir ceux qui ont été condamnés par la justice régulière ? Non, n'est-ce pas ? C'est vouloir établir une distinction dans une loi. C'est à un Préfet que Vaillant veut donner le droit de décider si tel ou tel condamné a conspiré contre la République. Mais il y a des Préfets qui diront que la Commune a été un attentat contre la République. Est-ce qu'un traître alors, condamné pour trahison envers la France, ne sera pas visé par elle ?

Faisons une loi générale. Une distinction n'est pas une loi : c'est de la politique. Si vous ne faites pas une loi, que voulez-vous faire ? Une manifestation ? Est-ce notre rôle ?

M. BINDER. — Je demande l'avis du gouvernement.

LE PRÉSIDENT. — Toutes les cinq minutes, M. Binder demande l'avis du gouvernement. (Rires).

M. BINDER. — Il ne répondra jamais !

LE PRÉSIDENT. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. RIBOT. — Le Sénat n'aura pas le temps de suivre la Chambre. Quelle sera alors la situation avec cette loi en suspens et avec cette improvisation avortée ? Quelle sera la règle du Ministre et la règle du Préfet ?

Vous venez de voter qu'aucune déclaration ne sera refusée. Comment faire pour qu'on s'y reconnaisse ? Le fantôme du Césarisme en est-il à nous faire perdre toute liberté d'esprit ? C'est avoir piétiné l'idée de la République que de croire que quelques milliers de voix donnent à un prétendant inéligible condamné le pouvoir de mettre la République en péril. Je ne voterai pas la proposition. Je laisse à M. Allemane l'honneur de la manifestation qu'il propose.

LE RAPPORTEUR. — Nous voulons compléter la loi que vous avez faite concurremment avec M. Gauthier (de Clagny).

VAILLANT propose de fondre les deux amendements en un seul.

M. LEYGUES regrette que lorsque le gouvernement a demandé de rejeter la proposition de M. Gauthier (de Clagny), M. Ribot ne se soit pas joint à lui. Il pouvait cependant découvrir les conséquences de ce vote. Le gouvernement n'a aucune responsabilité dans un débat qui s'est engagé en dehors et malgré lui.

M. RIBOT. — J'ai voté la proposition Gauthier (de Clagny) et ce qui m'y a décidé, ce sont les déclarations de M. Leygues en contradiction complète avec celles du Président du Conseil. Mais la proposition Vaillant est toute différente et nous nous disposions à l'accepter, le ministre m'entraînait tout à l'heure à tirer le gouvernement d'embarras en déposant un autre texte (Rires). Je ne demande pas mieux que de tirer d'embarras le gouvernement quand je le peux, mais M. Leygues ne m'en voudra pas d'hésiter devant une improvisation devant laquelle son habileté recule. La véritable solution, c'est le renvoi à la commission.

M. BOS reproche à M. Ribot de ne votre pas prononcé envers les condamnés de la Haute-Cour.

M. RIBOT. — J'ai dit que l'arrêt de la Haute-Cour méritait le respect de tout le monde en ce pays, mais je ne veux pas qu'il soit fait de distinctions entre les diverses catégories d'inéligibles.

M. BOS. — Votre discours suffit à nous décider à voter contre le renvoi.

M. RICARD dit que cette distinction est monstrueuse.

Le renvoi à la commission *est repoussé par 282 voix contre 234 au milieu du tumulte*

### *Violent tumulte*

LE RAPPORTEUR demande qu'on mette aux voix une motion de M. Dauzon, sur laquelle la commission a délibéré.

M. BERTHELOT. — Je suis membre de la commission et je n'ai pas été convoqué.

Le rapporteur insiste.

Le tumulte redouble. Cris divers. Des altercations se produisent sur divers bancs.

M. GITOT est rappelé à l'ordre.

CRIS : « à demain » « à demain ».

On vote sur le renvoi.

Pendant le vote de violentes altercations se produisent sur les bancs de l'extrême-gauche.

M. Berthelot prend à parti M. Villegean qui lui reproche d'avoir contredit M. Klotz. Les nationalistes applaudissement M. Klotz.

Le renvoi *est voté par 333 voix contre 224.*

La suite de la discussion des projets de réformes électorales est renvoyée à demain et la séance est levée à 7 heures 50.

## SÉNAT

Paris, 24 mars. — La séance s'ouvre à une heure, sous la présidence de M. FALLIÈRES.

## BUDGET DE LA GUERRE

On passe à l'examen du budget de la guerre dont la discussion générale avait eu lieu dans la précédente séance.

### L'ETAT-MAJOR GENERAL

Sur le chapitre 1 et 2, le général ANDRÉ demande au Sénat de rétablir les chiffres votés par la Chambre.

Il s'agit d'instituer au ministère de la guerre une direction distincte de l'état-major proprement dit, à qui incomberaient les occupations administratives qui surchargent actuellement l'état-major tout entier.

M. DE TREVENEUC reconnaît que l'abus de la paperasserie gêne beaucoup l'état-major général ; mais il ne croit pas la création d'une nouvelle direction indispensable.

Il ajoute qu'il est impossible de faire la grande guerre, si l'on n'a pas un corps dirigeant fortement constitué.

LE GENERAL ANDRÉ répond qu'il ne s'agit en ce moment, ni du commandement général, ni de la réorganisation de l'état-major, mais uniquement d'une réforme pratique et d'une question budgétaire.

M. WADDINGTON, rapporteur, dit que la commission des finances ne conteste pas qu'il soit désirable de décharger l'état-major de la paperasserie qui l'écrase ; mais elle s'est demandé, si, pour cela, il était nécessaire de créer une direction d'état-major au ministère. La question vaut la peine d'être examinée soigneusement. La commission n'a pas cru devoir se prononcer ; elle estime que les pouvoirs règlementaires du ministre lui permettent d'opérer par voie de décrets ou d'arrêtés les réformes nécessaires.

LE GENERAL ANDRÉ répond que l'approbation du Parlement est nécessaire pour commencer la réforme qui s'impose.

M. DE FREYCINET appuie les conclusions de la commission des finances.

Le chapitre 1er (chiffre de la commission) est adopté par 191 voix contre 74.

Le chapitre 2 (chiffres de la commission) est adopté.

Sur le chapitre 11 (état-major général), M. DELPECH demande une réduction de 10.000 francs, affirmant que des généraux sont maintenus en activité en violation de la loi.

LE GENERAL ANDRE fait observer que la question a déjà été traitée à la tribune. La situation n'a pas changé.

Le chapitre 11 (chiffre de la commission) est adopté par 184 voix contre 75.

Les chapitres 12 à 24 sont adoptés.

### LE VIN DU SOLDAT

M. DELCROS demande un relèvement de 5.533.804 francs pour rétablir le chiffre de la Chambre au chapitre 25 (vivres).

Il s'agit, dit-il, d'éloigner les troupiers de l'alcool en les habituant à consommer des boissons hygiéniques, vin, cidre, bière.

L'amendement, combattu par MM. Waddington et Caillaux, EST REPOUSSÉ.

Les chapitres 25 à 43 sont votés.

Le chiffre du chapitre 44 a été réduit de 700.000 francs par la commission.

Le commissaire du gouvernement demande le rétablissement de ces 700.000 francs pour le transfert à la guerre des services d'artillerie coloniale.

M. BOUDENOOT propose un relèvement de 200.000 francs.

M. DUBOST combat ce relèvement.

LE MINISTRE insiste pour le chiffre de 700.000 francs.

Ce chiffre mis aux voix, est repoussé par 200 voix contre 60.

Un relèvement de 555.000 francs demandé par le général ANDRE est également repoussé par 197 voix contre 60.

Le chiffre proposé par M. BOUDENOOT est rejeté par 150 voix contre 92.

Le chiffre de la commission EST ADOPTÉ.

La suite de la discussion est renvoyée à demain matin à neuf heures.

### *Le Voyage de M. Loubet en Russie*

### LES CRÉDITS ADOPTÉS

M. DELCASSE dépose sur le bureau du Sénat au projet de loi adopté par la Chambre des députés, accordant un crédit de 500.000 francs au ministère des affaires étrangères pour les frais du voyage en Russie de M. le président de la République.

Il donne lecture de l'exposé des motifs :

L'Empereur de Russie a invité M. le Président de la République à venir prochainement en Russie ; je demande au Sénat de s'associer par le vote du crédit à la pensée qui inspirera M. le Président de la République lorsqu'il répondra à cette invitation. (Applaudissements unanimes).

M. ANTONIN DUBOST, rapporteur général : La commission des finances propose au Sénat de s'associer à la manifestation patriotique à laquelle il est convié en votant le crédit qui lui est demandé.

M. HERVÉ DE SAISY. — Le crédit devrait être illimité.

L'extrême urgence est déclarée.

La discussion immédiate est ordonnée.

Le projet de loi EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DE 296 VOTANTS.

La séance est levée à 7 h. 30.

## Grève rouge

### LA TROUPE FAIT FEU. — TRENTE OUVRIERS TUÉS.

*Tiflis, 24 mars.* — Le journal officiel du Caucase publie l'information suivante :

D'après les nouvelles parvenues de Batoum les ouvriers d'usines ont cessé le travail le 17 mars, parce que leurs revendications, d'ailleurs entièrement contraires aux lois, avaient été rejetées. Les ateliers ont été fermés le 21.

Trois cents ouvriers se sont réunis devant le bureau de police et ont demandé la mise en liberté de ceux d'entre eux qui avaient été arrêtés. La foule a essayé de les délivrer de force ; elle a assailli la prison et attaqué à coups de feu et à coups de pierre la compagnie de garde qui a fait feu.

Il y a eu un soldat blessé et trente grévistes tués.

*(Batoum est un port russe situé sur la Mer Noire, près la frontière de Turquie d'Asie. C'est une ville industrielle de 9.000 habitants).*

## La guerre Sud-Africaine

## ENTREVUE du Gouvernement du Transvaal AVEC KITCHENER

### Ouverture des négociations de paix. — Les délégués du gouvernement transvaalien à Prétoria et dans l'Etat d'Orange. — L'impression en Angleterre.

Londres, 24 mars. — Le journal anglais le « Standard » reçoit de son correspondant à Prétoria, capitale du Transvaal et quartier-général de lord Kitchener, l'importante dépêche suivante, confirmée par d'autres informations de sources diverses :

**Prétoria, 23 mars. — M. Shalk Burgher, président par intérim du Transvaal, avec MM. Reitz, secrétaire d'Etat ; les commandants Lucas Meyer et Krogh, ses secrétaires et assistants, sont arrivés ici par train spécial, hier, à 2 heures 40 du soir, venant de Balmoral.**

**En arrivant à Prétoria, M. Shalk-Burgher et ses collègues se rendirent immédiatement, dans la voiture de lord Kitchener, au quartier général du commandant en chef, et eurent une entrevue avec celui-ci.**

**Après l'entrevue, ils se rendirent à la gare et prirent le train pour la colonie d'Orange.**

**Tous sont repartis vers cinq heures pour Kroonstad, Etat libre d'Orange, d'où ils repartiront avec un sauf-conduit.**

La dépêche du « Standard » fournit ensuite les renseignements suivants :

« Pendant la semaine dernière, M. Shalk-Burgher et les autres délégués étaient à Lhenosterkop, au nord de Balmoral.

Pendant leur séjour à cet endroit, ils ont été harcelés par plusieurs colonnes anglaises et M. Shalk-Burgher a été sur le point d'être pris.

Vendredi soir, des courriers furent expédiés à Balmoral, pour annoncer que les délégués allaient y arriver. Les délégués arrivèrent, en effet, à Balmoral, hier, avec une escorte et partirent immédiatement par train spécial pour Prétoria, laissant leur escorte à Balmoral. »

Le correspondant du « Daily Chronicle » à Prétoria confirme que les délégués ont eu une entrevue avec lord Kitchener et sont repartis pour Kroonstad.

On assure, dit-il, qu'avant d'entamer les négociations, les membres du gouvernement du Transvaal, vont conférer avec le président Steijn.

Il est probable, dit une autre dépêche anglaise que la démarche des délégués du gouvernement du Transvaal est la conséquence de la communication qui leur a été faite concernant l'échec de la tentative de médiation de la Hollande.

### *Qui demande la paix ?*

### ETAT RESPECTIF DES BELLIGERANTS

L'arrivée à Prétoria, dit le « Times » des membres du gouvernement boer du Transvaal, sous drapeau parlementaire, avec M. Schalk-Burgher à leur tête, peut indiquer, espérons-nous que les Boers commencent à se rendre compte du caractère désespéré de la situation où ils se trouvent et qu'ils sont disposés à demander la paix.

Dans ce cas, la situation tout entière se trouverait profondément modifiée, bien qu'il n'en résulte pas nécessairement qu'il n'y aura plus de résistance organisée au Transvaal, sans compter les autres parties de l'Afrique du sud. »

D'après cette note, ce serait donc le gouvernement boer qui demanderait la paix. D'autre part, comme nous le signalons plus haut, on prétend en Angleterre que la démarche des délégués boers a été faite à la suite de l'échec de la tentative de médiation de la Hollande.

Or, cet échec est connu depuis longtemps des Boers ; ils y ont répondu par un redoublement d'activité et par quelques retentissants succès dont la prise de Methuen a été le dernier.

Les troupes boères tiennent toujours la campagne, et les informations qui viennent du Sud de l'Afrique, comme celles qui viennent de l'entourage du président Kruger, n'ont cessé d'affirmer leur foi invincible dans la victoire et leur résolution inébranlable de ne point céder sur la question de leur indépendance.

Une initiative de soumission après ces déclarations formelles paraîtrait bizarre. Par contre, les Anglais laissent percer depuis quelque temps leur ardent désir d'en finir avec la guerre sud-africaine, qui les épuise en hommes et en argent.

Les récents désastres qu'ils ont subis n'ont pu que les confirmer dans cette opinion. On sait que le roi Edouard VII souhaite très vivement la paix pour son couronnement. On sait aussi que l'armée anglaise est en fort mauvais état. Il n'est donc pas téméraire de penser que l'initiative des négociations de paix doit venir des Anglais.

Le brusque départ de lord Wolseley pour l'Afrique du Sud a été interprété dans ce sens, malgré les démentis officiels.

On a même publié la liste des conditions de paix qu'il était chargé d'offrir aux Boers et au nombre desquelles figure : 1° l'indépendance avec une suzeraineté toute nominale de l'Angleterre, au point de vue diplomatique seulement ; 2° l'amnistie pour tous les rebelles, du Cap et du Natal ; 3° le retour des prisonniers de guerre ; 4° l'échange du Rand, c'est-à-dire de la région des mines d'or, contre une bande de territoire en bordure de la mer.

Ces conditions ont été regardées comme pouvant constituer des bases acceptables de discussion.

N'est-ce pas sur ce point qu'on va essayer de s'entendre, et n'est-ce pas pour les discuter que les Anglais auraient convoqué les membres du gouvernement transvaalien ?

Il faut encore rapprocher de ces faits les nouvelles qui arrivent sur l'état déplorable dans lequel se trouve l'armée anglaise.

Voici, par exemple, une lettre publiée par le journal anglais « The Truth » et qui a été adressée par un lieutenant d'un des contingents coloniaux à sa famille :

« Je ne sais vraiment à quoi pense le gouvernement. Les trains se suivent, amenant du Sud des bêtes bonnes pour l'équarrisseur, et des jeunes garçons. Les premiers passent pour des chevaux de bataille, les seconds pour des recrues destinées à regarnir nos rangs décimés. Vous me croirez si vous le voulez, mais, sur 280 chevaux emmenés par un train, hier, 72 étaient morts, étendus dans les wagons, et nous eûmes à en abattre 47 autres. Quant aux recrues, elles sont tout simplement épouvantables. Une de mes fonctions, quand j'étais sergent, consistait à leur donner des leçons d'équitation. Pauvres diables ; ils m'ont souvent fait pitié. A moitié morts de faim, jeunes gens sans forces, n'ayant trouvé rien à faire dans leur mère-patrie, ils étaient envoyés ici comme chair à canon pour les Boers, ou, ce qui était pire, pour attraper la dysenterie, qui fait autant de ravages que la peste.

Sur une fournée de 720 gamins (je ne puis m'empêcher de les appeler ainsi) arrivés ici au mois d'octobre dernier, pas un seul n'avait jamais enfourché un cheval, ce qui n'a pas empêché de les enrôler comme yeomen impériaux, à raison de 5 schillings par jour. Très peu d'entre eux savent se servir de la carabine, j'eus l'amusante corvée de les apprendre, en montant à cheval à poil. Tout cela eût été très drôle, si cela n'avait pas signifié mort ou blessures pour un si grand nombre d'entre eux.

Il m'était donné trois jours pour en faire d'intrépides cavaliers. Dans nos ambulances, ici, nous n'avons pas moins de 33 jeunes gars avec une double fracture

Il ne sert à rien d'envoyer dans l'Afrique du Sud des recrues du genre de celles décrites dans cette lettre. On semble s'en être convaincu, car malgré notre engagement de ne pas armer des indigènes pour prendre part à nos combats, nous avons maintenant à notre solde 10.000 Basutos, que l'on désigne sous le nom de « veilleurs de nuit civils », mais qui sont armés de la même façon que nos hommes, et nous avons, dans les blockhaus, autant de noirs armés que de blancs. On semble ne pas se rendre compte du danger qu'il y a à employer ainsi des indigènes.

L'indigène aime naturellement à se battre, et aussi pour le butin qu'il espère obtenir. Si nous employons des noirs, les Boers pourront en faire de même, et Dieu sait ce qu'il adviendra de l'Afrique du Sud ! »

Les journaux libéraux anglais reproduisent également la lettre d'un officier, de retour de l'Afrique du Sud, déclarant que sur un contingent de 1.000 hommes qu'il était chargé de dresser, 800 étaient, après deux jours, incapables de servir par suite de hernie doublé provoquée par l'exercice du cheval.

C'était le résultat de l'ignorance complète des hommes et la rudesse des chevaux.

Enfin, des dépêches privées du Cap signalent une recrudescence de maladies parmi l'armée anglaise. Il est mort près de 1.000 hommes le mois dernier et il y a environ 100.000 malades.

Voilà où en sont les Anglais. On comprend l'intérêt qu'ils ont à conclure la paix.

## La Presse Anglaise

Tous les journaux anglais attribuent une grande importance aux nouvelles de Prétoria mais tous sont d'accord pour constater qu'il faut observer une grande réserve pour mesurer la portée de la démarche faite par les membres du gouvernement du Transvaal.

Le « Daily Télégraph » fait remarquer que l'initiative vient d'un groupe de Boers, et que ce groupe a demandé comme condition « sine qua non » de l'ouverture des négociations, la faculté de pouvoir correspondre avec les autres groupes de combattants boers.

Le gouvernement britannique a évidemment accordé cette autorisation. Cette attitude doit être interprétée comme une preuve de sa part d'un désir sincère d'entamer des négociations.

Le journal exprime l'espoir qu'on reconnaîtra cette attitude en abandonnant toute posture intransigeante.

Le « Daily Mail » dit m'avant de pouvoir pronostiquer le résultat probable, il faut savoir 1° si la délégation agit en son nom ou au nom de tous les combattants et quelles sont les conditions proposées.

Il serait intéressant également de savoir si la délégation est décidée à agir de sa propre initiative sans communications avec l'Europe.

Le « Morning Leader » espère que lord Kitchener fera preuve du même esprit qu'il a montré avec Botha et que ces conditions n'échoueront pas cette fois à cause des conditions imposées par Chamberlain et Milner.

Le « Daily News » exprime également l'espoir que lord Milner ne sera pas chargé de contrôler les négociations.

On le voit, les journaux anglais sont loin du ton arrogant qu'ils affectaient autrefois. Ils ne réclament plus la capitulation à merci et sans conditions.

Le gouvernement anglais doit vouloir la paix.

---

FEUILLETON DU 26 MARS. — N° 25

LE

# CAPITAINE CASSE-COU

Grand roman d'aventures

ÉPISODES ILLUSTRÉS

de la Guerre des Boers

PAR

Louis BOUSSENARD

DEUXIEME PARTIE

## Lutte de géants

### III

— C'est juste !... Il a raison ! » murmurèrent quelques voix.

Les intransigeants se taisent, n'osent plus crier : à mort, et silencieusement, mais à regret, mettent l'arme au pied.

Les prisonniers sont sauvés.

Alors le lieutenant anglais s'avance vers Casse-Cou, le salue militairement et lui dit :

« Monsieur, vous êtes un ennemi généreux et un vrai gentleman.

« En mon nom et au nom de ces braves soldats qui, comme moi, réprouvent l'acte abominable du capitaine Herden, je vous remercie.

— Herden !... commandant la première compagnie des Rifles Ecossais ?

— Vous le connaissiez ?

— C'est bien lui, n'est-ce pas ?

— Oui.

— A mon tour, monsieur, je vous remercie.

Pendant ce rapide colloque, les Boers ont visité les sacs des prisonniers et se sont assurés qu'ils ne renferment pas d'armes cachées. Maintenant, on va les diriger sur le camp. C'est aux Blancs-Becs que revient l'honneur de les escorter.

Ils partent, encadrés par ces grognards dont le plus âgé n'a pas dix-huit ans et le plus jeune quinze. Alors Casse-Cou, se penchant à l'oreille de son petit ami Paul Potter, lui dit à voix basse :

« Cet officier anglais auquel j'ai brûlé la cervelle... eh bien ! c'est le capitaine Herden, un des cinq membres de la cour martiale... un des assassins de ton père. »

### IV

*Le camp boer. — Casse-Cou chez le général. — En mission. — Les bicyclettes de l'Oncle Paul. — Casse-Cou et Fanfan soldats cyclistes. — Passage de la Modder. — Les lanciers anglais. — La poursuite. — Triomphante cabriole de dame cycliste.*

Le retour des Blancs-Becs au camp de Cronje fut triomphal. Le flegme proverbial des Boers dégela une bonne fois et ils firent aux intrépides gamins une réception enthousiaste. Ils accueillirent en outre les prisonniers avec leur bonté ordinaire, s'enquirent de leurs besoins et leur procurèrent généreusement de petites douceurs qui émurent profondément ces derniers.

Eh quoi ! c'était là ces hommes si généreux si hospitaliers, que les gazettes anglaises présentaient comme des butors, des sauvages blancs, à peine supérieurs aux sauvages à peau noire de l'Afrique australe. En vérité, ces Anglais saturés d'impérialisme n'en revenaient pas !

Heureux d'un pareil succès qui réduisait à l'état de ferraille le redoutable train blindé, Cronje voulut voir celui auquel il devait la victoire et fit venir Casse-Cou séance tenante.

Le capitaine des Blancs-Becs se rendit à la tente du général en chef et y trouva nombreuse assistance. Des chefs en renom, des parents, des amis, de simples volontaires causaient et fumaient sur le pied de la plus parfaite égalité.

Pas de hiérarchie, pas de pose ni de morgue. Tous frères, tous soldats, tous Burghers dont la tenue militaire se composait d'une cartouchière et d'un fusil.

A l'aspect de Casse-Cou, Cronje se lève, lui tend la main et lui dit :

« Mon jeune ami, vous êtes un brave, et au nom de l'armée boer, je vous remercie ! »

Et Casse-Cou, l'œil humide, le cœur battant, balbutie :

« Mon général... vous disiez que vous n'aviez à me donner ni grade.. ni décoration...

« L'honneur que vous me faites... ces paroles que vous m'adressez... tout cela ne vaut-il pas cent fois un galon sur ma manche... un ruban sur ma vareuse !... »

Et les Boers présents applaudissent de tout cœur le vieux général et le jeune Blanc-Bec.

Puis une douzaine de jours s'écoulèrent dans une tranquillité relative, sans autre chose notable que ces incidents journaliers qui sont comme la monnaie courante d'un siège.

Cependant les événements marchaient dans les autres régions de l'Orange et du Transvaal. Les Boers étaient victorieux partout, mais leurs succès répétés demeuraient pourtant stériles.

Ladysmith se défendait énergiquement ; Mafeking tenait toujours et Cronje ne pouvait arriver, avec sa petite armée, à briser la résistance de Kimberley.

Les principaux chefs parlaient de frapper un grand coup, de combiner une action générale et de tenter une victoire décisive avant l'arrivée de lord Roberts, le héros de Kandahar nommé généralissime des forces anglaises dans l'Afrique australe. En un mot on sentait qu'il allait se passer quelque chose de grave.

Un matin Casse-Cou, éveillé dès l'aube, contemplait pour la vingtième fois le spectacle pittoresque offert par le camp des Burghers.

Ce tableau, plein de couleur et d'imprévu a été magistralement tracé par un illustre Français, qui fut un soldat intrépide et un grand cœur, le colonel de Villebois-Mareuil, tombé là-bas sous les balles anglaises. Permettez-moi, cher lecteur, de le mettre sous vos yeux, et de vous en faire goûter l'inappréciable saveur que seule possède la chose vécue.

« .. Avec ses tentes marabouts ou en bonnets de police, avec ses cuisines en plein vent, ses ratas de bœuf aux légumes, le laager boer donnerait l'illusion d'un camp algérien sans les énormes wagons formés en lirien ou en carré, sans la multiplicité d'animaux rentrant du pâturage, et